


**REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)
CHAMPIONNAT NATIONAL DE VOLLEY ASSIS Saison
2022/2023**

Art 1 - GENERALITES

Nom de l'épreuve	Championnat National Volley Assis	
Catégorie	SENIORS (F et/ou M)	
Abréviation	CNVA	
Commission sportive référente	Commission Fédérale Sportive	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Mixité autorisée	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA en 6x6	2
Date limite d'engagement d'un GSA	24 juillet 2022

Art 3 - LICENCES DES JOUEUR(SE)S

Type de licence autorisée dans le championnat 6x6 pour les joueurs/joueuses	Compétition extension Para-Volley / Assis
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Avant le 1 ^{er} match
Licence mutation autorisée	Oui
Catégories autorisées	
Seniors	Oui
M20	Oui
M18	Oui en Simple Surclassement (F/ M)
M15	Oui en Simple Surclassement (F/M)

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	illimité
Nombre minimum de joueur (ses) issu(e)s de la formation française	néant
Nombre maximum de joueurs (ses) muté(e)s	illimité
Nombre minimum de joueurs (ses) classifié(e)s	2
Nombre minimum de joueurs (ses) classifié(e)s sur le terrain	2

Regroupement de licencié(e)s :

Deux GSA peuvent s'associer pour faire une équipe et peuvent s'inscrire au championnat 6x6 sous un seul GSA.

Le groupement de licencié(e)s est accepté dans la mesure où la liste des joueurs (ses) est déterminée clairement à l'inscription au championnat.

- Un(e) licencié(e) ne peut pas jouer dans 2 équipes différentes sur la même saison de championnat.
- Un(e) licencié(e) ne peut pas jouer dans 2 GSA différents sur la même saison de championnat.

Les clubs doivent déterminer le « club support » pris en compte pour le classement. Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général.

Art 5 - CLASSIFICATION

Pour les épreuves de Volley Assis 6x6, chaque équipe doit comporter au minimum deux joueurs classifiés présent en permanence sur le terrain.

Afin d'être classifié, un(e) joueur(e) doit présenter une déficience ou un handicap éligible et doit remplir les critères minimums d'éligibilité.

Les critères d'éligibilité retenus pour les épreuves de Volley Assis 6x6 sont :

- Déficience d'un membre : amputation, etc
- Importante perte de force musculaire
- Importante perte d'amplitude articulaire
- Personne à mobilité réduite importante

Attention : La douleur et la déficience mentale ne sont pas des critères éligibles pour ces épreuves.

Toutes les personnes s'estimant classifiables doivent en faire la demande auprès de la classifiatrice de la Commission Fédérale de Volley Assis à l'adresse suivante : classification.volleyassis@ffvb.org . La fiche de classification doit être envoyée à la CFVA 14 jours ouvrés avant la compétition.

Tous les licencié(e)s classifié(e)s au cours des saisons précédentes n'ont pas à renouveler leur demande.

Art 6 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres 6x6	Samedi ou Dimanche
Horaire officiel des rencontres	Samedi 10h30 - Dimanche 10h30
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	21 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de week-end	1 ^{er} et dernière journée

Art 7 – PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1ère rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée*	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

* Chaque participant à une épreuve fédérale devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA devront fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiènes et de sécurité.

Horaires des matches :

- 10h30 Equipe 1/équipe 2
- Les autres rencontres s'enchaînent 40 minutes après la fin du match

La modification de l'ordre des rencontres est interdite sous peine d'invalidation des résultats par la CFS.

Art 8 - TRANSMISSION DE LA FEUILLE DE MATCH ET LA COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de la transmission de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi	Avant 0h00 (minuit)
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du dimanche	Avant 20h00
Téléchargement de la feuille match électronique	1 ^{er} jour ouvré qui suit la rencontre

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1^{er} jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley - 17 Rue Georges Clémenceau – 94600 CHOISY LE ROI (cachet de la poste faisant foi).

Art 9 – COMMUNICATION

Envoi de 3 photos minimum sur la manifestation : communication.volleyassis@ffvb.org webmaster@ffvolley-volleyassis.org	Avant 14h le lundi
--	--------------------

Plus d'informations Communication : voir le document « Challenge Volley Assis 2022-2023 : Procédure de communication Challenge France ».

Art 10 – FORMULE SPORTIVE

La formule sportive sera déterminée au vu des inscriptions. Le championnat se déroule en match aller-retour avec un système en poules de 3.

Tous les matchs se jouent en 3 sets gagnants en marque continue. Les 4 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points

Rencontre gagnée 3/2 : 2 points

Rencontre perdue 2/3 : 1 point

Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point

En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés

2. Nombre de victoires

3. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus au classement général par chacune des équipes)

4. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus

5. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

Le GSA classé premier à l'issue du championnat est sacré Champion de France de Volley Assis. Il est qualifié pour la Coupe des Champions 2024 organisée par ParaVolley Europe.

Art 11 – ARBITRAGE

La CFVA désignera un arbitre volley assis par terrain sur l'ensemble des journées de la compétition. Un deuxième arbitre (au minima officiel volley-ball) ainsi qu'un marqueur devront être mis à disposition par le club organisateur.

La CFVA prend en charge uniquement les frais des arbitres qu'elle désigne. Le club organisateur prenant en charge les frais de l'arbitre et marqueur qu'il met à disposition.

Art 12 – BALLON

Type de ballons autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14 au moins
Ramasseurs de balle	Pas d'obligation mais conseillé
Nombre de ballons pour la rencontre	2

Art 13 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence Compétition extension Para-Volley / Assis permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant** correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence **encadrement extension dirigeant**.

Le marqueur (se) établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée « forfait. »

Art 14 – FORFAIT

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait » :

- Un GSA inscrit ne se présentant pas à une journée de championnat
- Un GSA inscrit se présentant avec une équipe incomplète (moins de 6 personnes)
- Un GSA inscrit se présentant avec une équipe incomplète (moins de deux joueurs (ses) classifié(e)s sur le terrain)